



PROCESO SELECTIVO PARA EL INGRESO, POR PROMOCIÓN INTERNA, EN LA ESCALA DE TÉCNICOS SUPERIORES ESPECIALIZADOS DE LOS ORGANISMOS PÚBLICOS DE INVESTIGACIÓN

ÁREA GLOBAL:

A7. EVALUACION, DIFUSION TRANSFERENCIA DEL CONOCIMIENTO Y GESTION DE LA I+D.

TERCER EJERCICIO (15/07/2026)

IDIOMA: FRANCES

Texto a traducir:

PROPOSITION DE RECOMMANDATION DU CONSEIL RELATIVE À UN CADRE EUROPÉEN POUR LA DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE

COM/2026/97 final

Justification et objectifs de la proposition

À l'ère des rivalités géostratégiques et de la concurrence mondiale croissante dans le domaine de la science et de la technologie, en particulier pour ce qui est des technologies de rupture, la recherche et l'innovation (R&I) constituent désormais un atout essentiel, qui est synonyme de pouvoir, de compétitivité et d'influence géopolitique. C'est ce qui ressort clairement des rapports Letta, Draghi, Heitor et Niinistö. En conséquence, la R&I revêt une importance croissante pour la diplomatie, tandis que la diplomatie scientifique apparaît comme un instrument politique majeur dans la poursuite des intérêts stratégiques de l'Union européenne (ci-après l'«Union»).

La diplomatie scientifique favorise le dialogue avec les amis et partenaires de l'Union, ainsi qu'avec ses adversaires si nécessaire, et elle peut soutenir une Union forte et indépendante par le déploiement des actifs de l'Union dans le domaine de la R&I. Grâce à des initiatives telles que «Choose Europe for Science» (Choisir l'Europe pour la science) et à la politique d'association de l'UE dans le cadre du programme «Horizon Europe», l'Union a pris des mesures importantes pour tirer parti de ses forces en matière de R&I afin de construire une Europe puissante et indépendante, tout en mettant en œuvre les garanties nécessaires en matière de sécurité économique et de sécurité de la recherche.

L'importance croissante de la diplomatie scientifique est démontrée par le fait que 20 États membres ont créé un poste de conseiller scientifique principal ou d'envoyé diplomatique scientifique/technologique et/ou des unités spécialisées au sein de leur ministère des affaires étrangères, nombre de ces postes ayant été créés au cours des trois dernières années. Plusieurs États membres ont élaboré des stratégies nationales en matière de diplomatie scientifique et/ou technologique ou sont en train de le faire, ce qui souligne la nécessité d'une approche cohérente de l'Union en la matière. Un premier pas dans cette direction a été la mise en place de l'alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique en 2021.

De nombreux pays et organisations régionales du monde entier investissent de manière stratégique dans la diplomatie scientifique. En 2025, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a accueilli le premier dialogue ministériel mondial sur la diplomatie scientifique



et a annoncé le lancement d'un cadre mondial pour la diplomatie scientifique. Il est dès lors nécessaire que l'Union adopte son propre cadre coordonné pour la diplomatie scientifique afin de se poser en chef de file dans ce domaine en évolution rapide. La proposition de recommandation du Conseil présente la philosophie générale des contours à donner à un tel cadre.

L'objectif principal de la présente recommandation du Conseil est de fournir une vision partagée, un récit commun et un code de conduite pragmatique dans le domaine de la diplomatie scientifique, notamment afin de soutenir:

1. la défense des valeurs démocratiques, des intérêts stratégiques et de la souveraineté en matière de technologies et de données de l'Union,
2. le renforcement de la position concurrentielle de l'Union en tant qu'acteur mondial de premier plan dans le domaine de la science et de la technologie,
3. la maximisation du déploiement du potentiel de l'Union en matière de R&I au bénéfice de la paix et d'un ordre international fondé sur des règles, et
4. le renforcement de l'engagement de l'Union en faveur d'une gestion durable des biens publics mondiaux et des biens communs mondiaux, de la lutte contre la triple crise planétaire due au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution, et de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable des Nations unies.